



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION**

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Stéphane GENDRON, société SASU LEBRETON GENDRON, 22 rue de Keraudren 29570 CAMARET SUR MER en vue d'effectuer des travaux de réfection sur la toiture de la propriété appartenant à Madame Pascale DEVOS, 9 rue du Port à Roscanvel,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur la voie en fonction du chantier à compter du jeudi 10 octobre 2024 et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place rue du Port durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Stéphane GENDRON, société SASU LEBRETON GENDRON, 22 rue de Keraudren 29570 CAMARET SUR MER
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite dans les journaux locaux et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 10/10/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ

